



COMMISSION DISTRICT D'ARBITRAGE  
DISTRICT ALSACE  
Sous-commission SUD  
SECTION : REGLEMENTATION / LOIS DU JEU



P.V N° 01 du 02 décembre 2020

**Présidence:** M. Yannick SCHMITT

**Membres** MM. Camille BIDAU, Joseph SCHMIDT, Robert SCHNEIDER.

---

**Rencontre de championnat District 8 Alsace Groupe W, opposant Rixheim AS 3 – Ile Napoléon ASR 2 – N° 22646747 du 11/10/20.**

Le 13 octobre 2020 l'ASR Ile Napoléon confirme par courriel une réclamation concernant le dépassement du temps de jeu par l'arbitre. « À la reprise après 90mn nous avons demandé la fin du match, l'arbitre a signalé qu'il reste encore 15mn supplémentaire. »

Après étude des pièces versées au dossier, feuille de match, confirmation de la réclamation de l'ASR Ile Napoléon et en l'absence du rapport de l'arbitre, jugeant en première instance :

**Attendu** que les lois du jeu (Loi V) précisent que l'arbitre remplit la fonction de chronométrateur.

**Attendu** que les lois du jeu (Loi VII) précisent que l'arbitre peut prolonger chaque période pour compenser les arrêts de jeu

En conséquence la section lois du jeu déclare la réclamation recevable sur la forme et irrecevable sur le fond

Par ces motifs :

**La section lois du jeu, rejette la réclamation du club de L'ASR Ile Napoléon et transmet le dossier à la Commission sportive de district Configuration « Règlementaire » - Antenne 68 pour traitement de l'arrêt de la rencontre.**

Appel et contentieux :

La présente décision de la Commission Départementale d'Arbitrage du District d'Alsace est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou de la publication, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements généraux de la FFF.

Un appel devant la Commission d'Appel de District est à adresser au siège du District d'Alsace par courrier recommandé sur papier à l'entête du club adressé au District Alsace de Football Rue Baden Powell 67082 Strasbourg Cedex ou par courrier électronique à partir de l'adresse officielle du club à [secretariat@lafa.fff.fr](mailto:secretariat@lafa.fff.fr)

Pour la section lois du jeu CDA Alsace

Le président

SCHMITT Yannick

Le secrétaire de séance

SCHNEIDER Robert